

## MESURES ACOUSTIQUES DES BATIMENTS

### PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment.

### OBJECTIFS GENERAUX

- Perfectionnement, élargissement des compétences
- Niveau d'entrée : sans niveau spécifique
- Niveau de sortie : sans niveau spécifique
- Modalités d'admission : Admission sans disposition particulière

### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis obligatoire.

Pour profiter pleinement de cette formation, les stagiaires doivent : avoir des connaissances liées à la construction des bâtiments.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable de comprendre et appréhender les notions de base sur l'acoustique des bâtiments, les contraintes normatives et leur guide d'application.
- Être capable d'identifier les différentes mesures à réaliser selon arrêtés du 27 novembre 2012 et 26 décembre 2023 : isolement au bruit aérien intérieur et extérieur, impact et niveaux sonores des équipements techniques individuels et collectif.
- Être capable d'analyser les résultats des mesures.
- Être capable de réaliser un rapport de synthèse détaillé des mesures dans le cadre de l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique.

### DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

#### DUREE

21 heures (3 jours)

#### HORAIRES ET DATES

Horaires : 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30



Les dates des formations programmées sont indiquées sur le planning des formations, consultable à l'adresse suivante : <https://apbat.fr/formation-mesures-acoustiques/>

#### **EFFECTIF FORME**

8 personnes maximum

#### **CONTENU DE LA FORMATION**

##### **Présentation :**

L'attestation acoustique pourquoi et comment ?

##### **Notions acoustiques de base**

Le confort et la notion de gêne  
Les phénomènes physiques en jeu  
Les phénomènes physiologiques  
Paysage sonore

##### **Notions élémentaires :**

Les décibels et leurs pondérations  
Les éléments techniques, physiques et les différentes notions de grandeurs  
L'émission et la propagation du bruit : puissance, pression et intensité acoustique  
Fréquence, longueur d'onde et bruits  
Transmission, propagation et réflexion  
La réverbération  
Exemples de calcul en dB

##### **Contexte réglementaire et obligations :**

Contexte réglementaire et normatif pour les bâtiments de logements : arrêtés et normes en vigueur  
Récapitulatif des obligations

##### **Pratique de la mesure :**

Méthodologie Algorithmique de la procédure de vérification  
Réalisation des mesures absolues et relatives

##### **L'attestation acoustique :**

Contraintes normatives : Respect de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié  
L'attestation acoustique

##### **Le matériel et la documentation :**

Le matériel de mesure  
Lecture d'une étude acoustique  
L'accompagnement de la prise en compte de la réglementation

##### **QCM de validation de la formation :**

QCM de 40 questions  
Résultat minimum de validation : 30/40 bonnes réponses multiples



## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation numérique : Power point formation projeté.  
Présentation de documents sous format Word et Excel  
Projection de films et de photos  
Manipulation du matériel de mesure

## PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

Jean-Claude LEONARDI – Ingénieur AP Bat chargé de projets acoustiques

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM de 40 questions  
Résultat minimum de validation : 30/40 bonnes réponses multiples

## MOYENS TECHNIQUES

Projections visuelles et sonores de supports informatique.

## DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

La formation est adaptée aux besoins des stagiaires via le recueil des besoins avant la formation  
Le suivi de la formation est garanti par la signature des émargements chaque jours et par demi-journée.  
La qualité de la formation est évaluée par un questionnaire de satisfaction de fin de formation.  
L'assimilation des compétences théoriques des stagiaires est vérifiée par des questions ouvertes de synthèse à la fin de chaque chapitre.  
L'assimilation des compétences pratiques et opérationnelles est vérifiée au travers des études de cas et activités pratiques.  
La validation de la formation est sanctionnée par la réussite aux QCM cités précédemment.

## MOYENS D'APPRÉCIATION DE L'ACTION DE FORMATION

Questionnaire de positionnement avant formation  
Questionnaire d'évaluation à chaud en fin de session  
Envoi d'un questionnaire d'évaluation à froid dans le semestre qui suit

## TARIF

1800 € HT par stagiaire

## DELAIS D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées au minimum 10 jours avant le début de la prestation.  
Les demandes d'informations et/ou d'inscription se font par mail à l'adresse [formations@apbat.fr](mailto:formations@apbat.fr) ou en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://apbat.fr/contact/>



Pour l'inscription, le formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://apbat.fr/formations-controles-batiments/>

Une réponse est apportée dans les 2 jours ouvrés maximum après la demande.

## CONTACTS

Administratif : Bénédicte Dietsch – email : [formations@apbat.fr](mailto:formations@apbat.fr) – téléphone : 04 92 02 97 05  
Pédagogique et Technique : Jean-Claude Leonardi

Email : [formations@apbat.fr](mailto:formations@apbat.fr) – téléphone : 04 92 02 97 05

## ACCESSIBILITE DE LA FORMATION

Les personnes ayant besoin d'aménagements spécifiques et souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Programme de formation accessible sur le site internet de AP BAT :  
<https://apbat.fr/formation-mesures-acoustiques/>

